

Observation n°209 du 13/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Nous nous opposons à ce projet éolien sur la commune de Doussay en raison du manque de propositions d'alternatives au choix du site.

Les variantes ne répondent pas à cette exigence.

« Le MRAe constate :

Compte tenu de la fragilité de l'Outarde naine, menacée d'extinction, le MRAe considère que le projet aurait nécessité l'étude de variantes réelles dans d'autres secteurs géographiques, ce qui n'a pas été réalisé lors des études complémentaires réalisées en 2022.

Pour cette irrégularité, ce projet doit recevoir un avis défavorable.